



Menace de convocation au tribunal suite à un avis sur ciao

Par **ss31220**, le **06/08/2011** à **08:01**

Bonjour,

j'ai fait un avis sur ciao sur un cuisiniste de portet sur garonne (31). cuisine de + de 14000€ qui passe à 9600€. On me demande un acompte de 38000€. Je trouve ça énorme par rapport aux autres. Je vais sur "société.com" et là je vois un CUIS...E + radiation, liquidation et indiqué "une procédure collective en cours". je refuse de faire avec eux mais note sur ciao mon avis avec les infos trouvées sur sté.com.

Cette sté a fait enlever mon avis de ciao et le directeur commercial m'a téléphoné pour dire qu'ils ne comptaient pas en rester là et donc me convoquer au tribunal car avis très grave et très grosse perte d'argent pour eux (milliers ou millions d'euros car avec les cuisines ça va très vite).

Je tiens à préciser que l'avis est resté moins d'un mois visible, lu 100 fois environ et noté très intéressant par 3 personnes qui ne sont à priori pas de la Haute-Garonne.

Je lui ai fait une lettre en recommandé pour m'excuser et demander de ne pas faire de procès. En espérant que ce n'est que de l'intox. Sinon, étant donné que je ne travaille pas, mon mari gagne le smic et le fait que nous avons 3 enfants, j'ai vu que nous devrions avoir l'aide juridictionnelle totale.

si quelqu'un pouvait me conseiller, car cette histoire me rend malade.